

TPE

Travaux Personnels Encadrés

<http://eduscol.education.fr/D0050/themes.htm>

<http://eduscol.education.fr/D0050/evaluation.htm>

1. Dates des soutenances orales

1S1	Lundi 18 Mars de 12h00 à 16h00
1S2	Jeudi 21 Mars de 8h00 à 12h00
1S3	Mercredi 20 Mars de 8h00 à 12h00

2. Convocations

Vos convocations pour les soutenances orales de TPE vous seront distribuées, au cours de la semaine du 25 Février au 1^{er} Mars, contre signature.

3. Conseils pour la soutenance orale de votre TPE

Pour la soutenance orale, vous devez vous munir :

- de votre convocation,
- d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport).

La **durée de la soutenance** est imposée. Entraînez-vous pour respecter cette durée (exemples : un groupe composé de 3 élèves doit faire une soutenance d'une durée de 15 minutes, cette soutenance sera suivie de 15 minutes de questions ; un groupe de 4 élèves fera une soutenance de 20 minutes et répondra pendant 20 minutes aux questions du jury)

Répartissez-vous équitablement le temps de parole.

Vous devez maîtriser l'ensemble du TPE et pas seulement votre partie

